

Zeitschrift: La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire

Herausgeber: Comité central de la Croix-Rouge

Band: 29 (1921)

Heft: 12

Artikel: Le Preventorium Maraini

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-682884>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

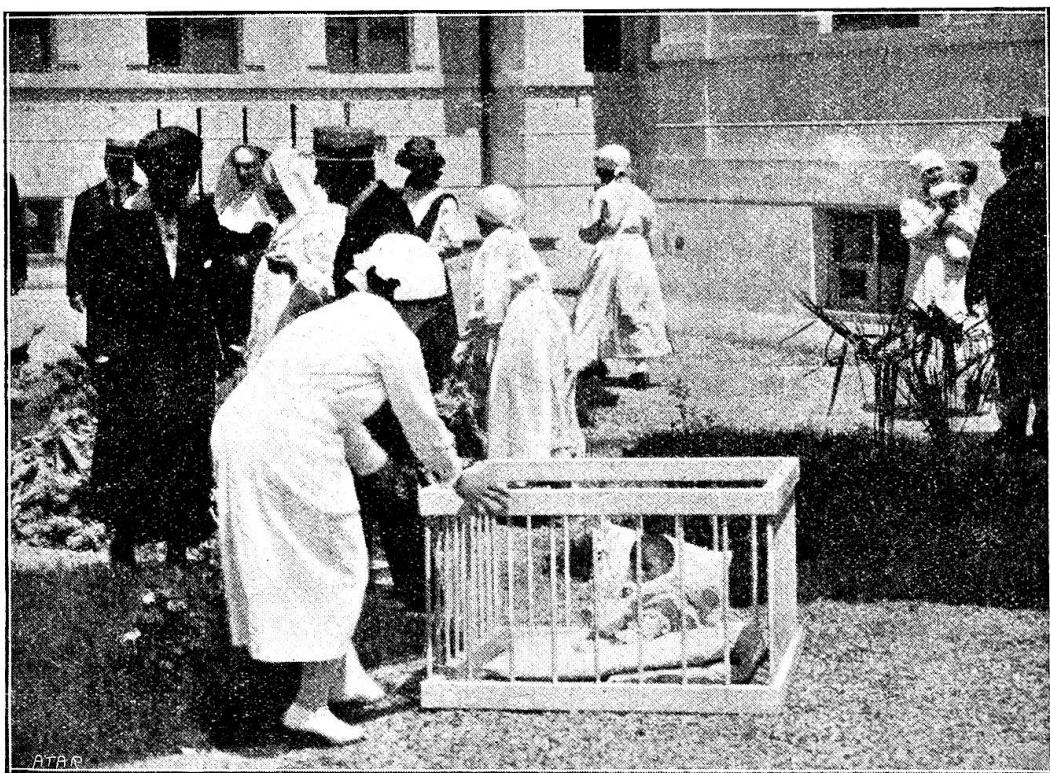
Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Preventorium Maraini

La Fondation Emilio Maraini porte comme sous-titre explicatif: *Pour les nouveau-nés des mères malades nécessiteuses*. Cela suffirait à souligner le caractère éthique et social qui est à la base de cette fondation. Mais pour mieux rendre l'idée directive dont s'est inspirée la donatrice, nous signalerons l'article 1^{er} des statuts, lequel déclare formellement que l'œuvre a pour but d'hospitaliser, de nourrir et d'assister les enfants nécessiteux sans distinc-

Le règlement accentue encore les caractéristiques précitées. Il est dit d'abord que l'enfant est gardé à l'Institut jusqu'à ce qu'il soit complètement sevré; que toute mère, si elle est hospitalisée comme nourrice, conserve — même non mariée — son propre enfant. L'institution protège le relèvement moral de la femme qu'elle hospitalise, cherchant à obtenir de celle-ci la reconnaissance de son enfant. Enfin, et c'est là un point de la plus grande



Le parc du Preventorium

tion de sexe (qu'ils soient légitimes ou naturels) et dont la mère, pour cause de maladie, spécialement dans les cas d'affection tuberculeuse, se trouverait dans l'impossibilité de nourrir. Il est ajouté que l'hospitalisation est prévue dans le cas d'abandon ou de décès de la mère, ou lorsque, pour des motifs graves ou urgents, des secours immédiats s'imposeraient pour sauver le nouveau-né.

importance, les dirigeants ont établi des rapports avec les institutions qui s'occupent de l'assistance de l'enfance, dans le but d'éviter que les enfants soustraits à une ambiance dangereuse pour eux soient exposés à y retomber lorsque l'œuvre de la fondation est terminée.

En partant du principe que l'enfant ne naît pas tuberculeux mais prédisposé à la tuberculose, et d'autant mieux prédisposé

s'il est né de mère tuberculeuse et condamné à vivre près d'elle pendant la durée de l'allaitement, le Preventorium Maraini se propose de résoudre le problème prophylactique de la tuberculose prise à ses débuts, en enlevant le nouveau-né à l'atmosphère contaminée, évitant ainsi de laisser s'établir un état tuberculeux latent qui, s'il peut dans certains cas, servir de moyens de défense contre des infections tuberculeuses plus graves, sert aussi de

germe, la tuberculose a toujours pour origine une infection ganglionnaire, le Preventorium Maraini a pour objet de soustraire le nouveau-né le plus rapidement possible à toute infection ambiante sans attendre, pour entreprendre la lutte contre la tuberculose, que le bacille de Koch ait fait des tentatives réitérées pour envahir le système lymphatique. Pour répondre aux objections possibles, relatives aux avantages de l'immunité pendant le pre-



Une des salles du Preventorium.

point de départ à l'envahissement de tout l'organisme de l'enfant par la tuberculose.

C'est à juste titre que M. le professeur Valagussa, directeur de l'œuvre Maraini, peut affirmer que celle-ci diffère des autres institutions analogues du fait qu'elle entreprend la lutte antituberculeuse chez le nouveau-né dès sa naissance, alors que son système lymphatique est encore indemne de toute infection tuberculeuse.

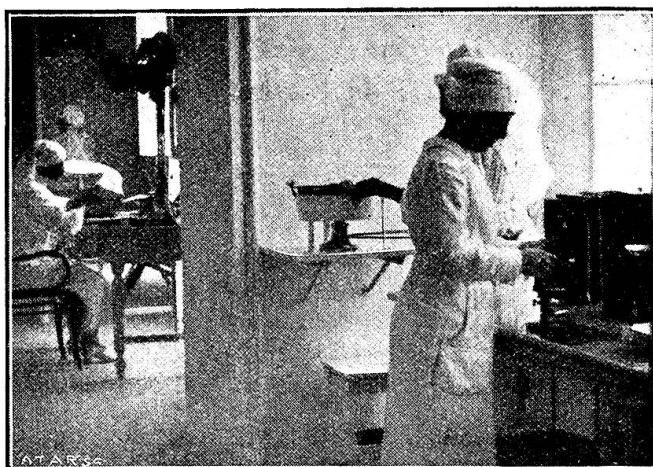
En se basant sur le fait que, quelles que soient les voies de pénétration du

mier âge, M. le professeur Valagussa fait observer que les nouveau-nés hospitalisés à l'institut Maraini sont placés dans les conditions de tout enfant vivant dans une atmosphère pauvre en germes, mais dans laquelle existent certainement, bien qu'en petit nombre, les bacilles de Koch nécessaires à établir chez eux une immunité relative.

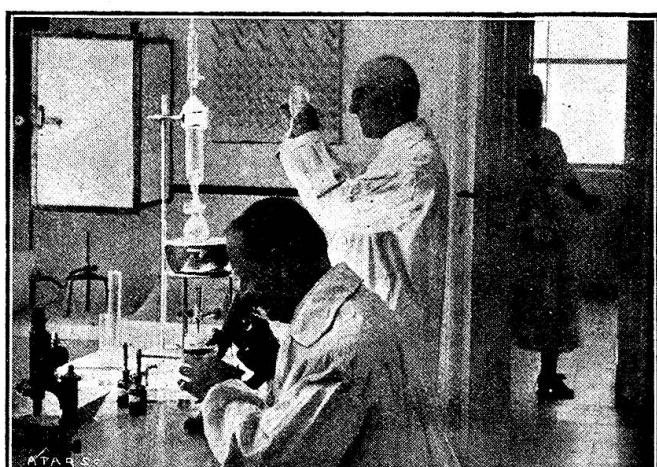
Chaque fois que le médecin d'un quartier pauvre déclare le cas d'une femme tuberculeuse prête à accoucher, un agent

sanitaire de l'Institut se rend chez elle pour l'examiner et prendre les dispositions nécessaires afin que l'enfant soit hospitalisé aussi rapidement que possible après l'accouchement. Dès son admission, l'enfant est mis en quarantaine et reste en observation pour la durée nécessaire moyenne

toutes les garanties désirables, le système de recrutement des nourrices se base sur un examen clinique qui doit servir de direction dans la constatation de l'état sanitaire de la nourrice. Chaque nourrice conserve son enfant et nourrit en même temps un des enfants hospitalisés dont la



Laboratoire et salle de pesées.



Laboratoire

à l'incubation des maladies exanthématiques; entre temps il est soumis à un examen scrupuleux d'après lequel est dirigé l'historique clinique décrivant son état au moment de l'admission. L'alimentation naturelle est la base de la nutrition des enfants hospitalisés; mais, afin de réunir

mère est malade; par ce procédé de recrutement on cherche à faire correspondre à peu près l'âge et les qualités physiologiques et alimentaires du lait de la nourrice avec l'âge et les besoins de l'enfant qui lui est confié.

La direction sanitaire de l'Institut veille

avec le plus grand soin sur l'hygiène générale des nourrices (bains, exercice, repos, etc.) et sur leur alimentation (quantité, préparation des aliments, intervalles entre les quatre repas quotidiens, etc.) réglée rigoureusement.

M. le sénateur Ciraolo, président de la Croix-Rouge italienne, a déclaré en recevant en don la fondation, que l'Institution

part d'assistance ». Et après avoir annoncé le désir qui lui a été exprimé par la reine d'Italie de confier à la Croix-Rouge italienne le dispensaire infantile qu'elle a fondé, pour qu'il soit dirigé sur les données de l'Institut Maraini, il déclare qu'il espère voir s'ériger bientôt à ses côtés un hôpital pour les enfants qui, en quittant l'Institut, ont encore besoin de soins



sera maintenue non seulement au niveau élevé auquel elle est parvenue, mais constituera un des éléments de l'œuvre d'assistance de l'enfance. « Nous voulons », dit-il, « qu'autour de cet édifice surgisse une cité de l'enfance et qu'autrès de cette fondation d'autres encore s'élèvent pour continuer un pieux devoir envers les enfants qui ne peuvent plus trouver ici leur

et pourront y être accueillis après leur année révolue.

C'est là tout un programme d'assistance à l'enfance, auquel la Croix-Rouge italienne voe, avec amour et intelligence, une large part de ses énergies et de ses ressources.

(Extrait du *Bulletin de la Ligue des Croix-Rouges*, n° 12, 1921, qui a bien voulu mettre les clichés à notre disposition.)



Alliance suisse des samaritains, Comité central

Dans sa séance du 15 octobre, le Comité central a reçu comme *nouvelles sections*: *Bellinzona* (croce verde), *Schüpfheim*, *Ottenbach*, *Malleray*, *Auvernier*, *Granges* (Soleure), *Les Planchettes*, *Si-*

griswil, *Waltenschwil*, *Lenk*, *Thierstein*, *Bernhardzell*, *Innertkirchen*, *Bulle*, *Rothenthurm* et *Rochefort*.

Nous notons avec plaisir 6 nouvelles sections romandes. (Réd.)